

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

PROCES VERBAL
SEANCE DU 28 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 17 mai 2017**
- **Approbation des comptes de gestion 2016**
- **Approbation des comptes administratifs 2016**
- **Affectation des résultats pour l'ensemble des budgets – Année 2016**
- **Décisions modificatives – Budget annexe Assainissement CCAB**
- **Formalisation de la politique d'abattement en matière de taxe d'habitation**
- **Prise en charge du FNGIR des communes de l'ancien territoire du Haut Pays Marchois par la Communauté de Communes pour l'année 2018**
- **Décision portant répartition du FPIC**
- **Tarifs des cantines pour l'année scolaire 2017-2018 – Ancien territoire Auzances Bellegarde**
- **Tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 – Ancien territoire Auzances Bellegarde**
- **Détermination des modalités de participation octroyées aux écoles pour les séjours en classe découverte, les sorties pédagogiques et les cadeaux de Noël au titre de l'année scolaire 2017-2018 – Ancien territoire Auzances Bellegarde**
- **Participation « Ecole » pour la scolarisation des élèves des communes hors Communauté de Communes au titre de l'année 2016**
- **Abondement de la Communauté de Communes pour les dossiers « habitat » éligibles aux deux Programmes d'Intérêt Général départementaux**
- **Création d'un poste d'agent de maîtrise**
- **Délibération complémentaire concernant le régime indemnitaire**
- **Représentation de la Communauté de Communes au SICTOM de Chénérailles**
- **Conférence Départementale des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Creuse – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**
- **Engagement de la Communauté de Communes dans la démarche TEPOS Nouvelle Aquitaine (Territoire à Energie Positive)**
- **Autorisation de signature « électronique » de la convention d'adhésion à Ecofolio**
- **Evolution du dossier SIA**
- **Demande d'adhésion de la Commune de Saint Priest**
- **Informations diverses**
- **Décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution**
- **Questions diverses**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN qui fait l'appel des membres du Conseil Communautaire pour validation du quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 61 / Présents à l'ouverture de séance : 47 / Pouvoirs : 9

Monsieur Christian ALLEYRAT est élu en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur Patrice MORANCAIS, Vice-Président, indique que les vues d'ensemble de ces comptes administratifs ont été envoyées avec les convocations et que les comptes administratifs, quant à eux, ont été envoyés dans leur intégralité par courriel à l'ensemble des conseillers.

Il procède à la présentation des 16 comptes administratifs (CA) de l'exercice 2016 par anciens territoires.

CA 2016 BUDGET PRIMITIF EX CC CHENERAILLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		677 801,35		270 490,11		948 291,46
Opérations de l'exercice	1 293 817,81	1 367 038,33	206 959,96	187 370,99	1 500 777,77	1 554 409,32
TOTAUX	1 293 817,81	2 044 839,68	206 959,96	457 861,10	1 500 777,77	2 502 700,78
Résultats de clôture		751 021,87		250 901,14		1 001 923,01
Restes à réaliser			92 617,00	17 191,00	92 617,00	17 191,00
TOTAUX CUMULES	1 293 817,81	2 044 839,68	299 576,96	475 052,10	1 593 394,77	2 519 891,78
RESULTATS DEFINITIFS		751 021,87		175 475,14		926 497,01

CA 2016 BUDGET ANNEXE GAMM VERT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		40,17	21 526,96		21 526,96	40,17
Opérations de l'exercice	4 147,84	26 627,52	22 478,76	21 526,96	26 626,60	48 154,48
TOTAUX	4 147,84	26 667,69	44 005,72	21 526,96	48 153,56	48 194,65
Résultats de clôture		22 519,85	22 478,76			41,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 147,84	26 667,69	44 005,72	21 526,96	48 153,56	48 194,65
RESULTATS DEFINITIFS		22 519,85	22 478,76			41,09

CA 2016 BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE LAVAVEIX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		8 091,60		133,72		8 225,32
Opérations de l'exercice	7 302,42	8 766,96	5 112,47	4 894,67	12 414,89	13 661,63
TOTAUX	7 302,42	16 858,56	5 112,47	5 028,39	12 414,89	21 886,95
Résultats de clôture		9 556,14	84,08			9 472,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 302,42	16 858,56	5 112,47	5 028,39	12 414,89	21 886,95
RESULTATS DEFINITIFS		9 556,14	84,08			9 472,06

CA 2016 BUDGET ANNEXE ATELIER DE CARROSSERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		14 470,38	10 654,36		10 654,36	14 470,38
Opérations de l'exercice	8 777,68	19 848,90	11 029,99	10 654,36	19 807,67	30 503,26
TOTAUX	8 777,68	34 319,28	21 684,35	10 654,36	30 462,03	44 973,64
Résultats de clôture		25 541,60	11 029,99			14 511,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 777,68	34 319,28	21 684,35	10 654,36	30 462,03	44 973,64
RESULTATS DEFINITIFS		25 541,60	11 029,99			14 511,61

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

CA 2016 BUDGET PRIMITIF EX CC AUZANCES BELLEGARDE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	3 925 853.56	755 999.60 3 917 516.08	795 514.58	97 462.77 647 035.04	4 721 368.14	853 462.37 4 564 551.12
TOTAUX	3 925 853.56	4 673 515.68	795 514.58	744 497.81	4 721 368.14	5 418 013.49
Résultats de clôture Restes à réaliser		747 662.12	51 016.77 157 866.00	252 028.00	157 866.00	696 645.35 252 028.00
TOTAUX CUMULES	3 925 853.56	4 673 515.68	953 380.58	996 525.81	4 879 234.14	5 670 041.49
Résultat définitifs		747 662.12		43 145.23		790 807.35

CA 2016 BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE LES MARS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	1 996.46	3 934.52	3 565.26	42 107.22 837.09	5 561.72	42 107.22 4 771.61
TOTAUX	1 996.46	3 934.52	3 565.26	42 944.31	5 561.72	46 878.83
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 938.06	3 845.00	39 379.05	3 845.00	41 317.11
TOTAUX CUMULES	1 996.46	3 934.52	7 410.26	42 944.31	9 406.72	46 878.83
Résultat définitifs		1 938.06		35 534.05		37 472.11

CA 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	311 525.45	278 750.44	213 139.42 817 874.45	1 125 963.36	213 139.42 1 129 399.90	1 404 713.80
TOTAUX	311 525.45	278 750.44	1 031 013.87	1 125 963.36	1 342 539.32	1 404 713.80
Résultats de clôture Restes à réaliser	32 775.01		272 506.00	94 949.49 301 180.00	272 506.00	62 174.48 301 180.00
TOTAUX CUMULES	311 525.45	278 750.44	1 303 519.87	1 427 143.36	1 615 045.32	1 705 893.80
Résultat définitifs	32 775.01			123 623.49		90 848.48

CA 2016 BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	98 639.85	261 178.58 185 877.73	32 409.13 737 191.34	585 336.23	32 409.13 835 831.19	261 178.58 771 213.96
TOTAUX	98 639.85	447 056.31	769 600.47	585 336.23	868 240.32	1 032 392.54
Résultats de clôture Restes à réaliser		348 416.46	184 264.24 41 531.00	25 408.00	41 531.00	164 152.22 25 408.00
TOTAUX CUMULES	98 639.85	447 056.31	811 131.47	610 744.23	909 771.32	1 057 800.54
Résultat définitifs		348 416.46	200 387.24			148 029.22

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

CA 2016 BUDGET PRIMITIF EX CC HAUT PAYS MARCHOIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		161 620,41		217 035,70		378 656,11
Opérations de l'exercice	628 143,26	632 109,99	344 195,37	149 458,77	972 338,63	781 568,76
TOTAUX	628 143,26	793 730,40	344 195,37	366 494,47	972 338,63	1 160 224,87
Résultats de clôture		165 587,14		22 299,10		187 886,24
Restes à réaliser			63 000,00	48 300,00	63 000,00	48 300,00
TOTAUX CUMULES	628 143,26	793 730,40	407 195,37	414 794,47	1 035 338,63	1 208 524,87
Résultat définitifs		165 587,14		7 599,10		173 186,24

Madame Marie-Claude MATHIEU, en tant qu'ancienne Présidente de la Communauté de Commune du Haut Pays Marchois ne prend pas part au vote du Compte Administratif de l'ex Communauté de Communes du Haut Pays Marchois.

Monsieur le Président met au vote les comptes administratifs 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif de l'exercice 2016.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS – ANNEE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 48	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD, TOURNAUD à MATHIEU.

Excusés : MM. JOULOT, RAILLARD, PLAS, D'HULSTER.

Monsieur Patrice MORANCAIS, Vice-Président, indique que les documents concernant les affectations de résultats ont été envoyés avec les convocations.

Ces affectations sont « en tout point » conformes à la reprise anticipée des résultats votés lors du Conseil Communautaire du 10 avril 2017.

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

AR 2016 BUDGET ANNEXE GAMM VERT

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	22 519,85
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (26 627.52 - 4 147.84)	22 479,68
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	40,17
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-22 478,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (21 526.96 - 22 478.76)	-951,80
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-21 526,96
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-22 478,76

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	22 478,76
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	41,09
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

AR 2016 BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE LAVAVEIX

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	9 556,14
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (8 766.96 - 7 302.42)	1 464,54
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	8 091,60
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-84,08
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (4 894.67 - 5 112.47)	-217,80
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	133,72
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-84,08

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	84,08
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	9 472,06
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

AR 2016 BUDGET ANNEXE ATELIER DE CARROSSERIE

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	25 541,60
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (19 848.90 - 8 777.68)	11 071,22
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	14 470,38
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-11 029,99
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (10 654.36 - 11 029.99)	-375,63
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-10 654,36
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-11 029,99

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	11 029,99
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	14 511,61
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

AR 2016 BUDGET ANNEXE STATION SERVICE INTERCOMMUNALE DE PEYRAT

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	1 227,11
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (88 303,84 - 85 771,02)	2 532,82
Déficit d'exploitation reporté (B = FD 002)	-1 305,71
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	4 079,89
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (3 133,11 - 1 836,94)	1 296,17
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	2 783,72
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	4 079,89

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	1 227,11
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

AR 2016 BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE LES MARS

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 938,06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 1 938,06 €
<u>Résultat de l'exercice de la section d'investissement</u>	- 2 728,17 €
<u>Résultats antérieurs reportés de la section d'investissement</u>	+ 42 107,22 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> (précédé de + ou -)	+39 379,05 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -)	-3 845,00 €
déficit (-) ou excédent (+) Investissement	+ 35 534,05 €
Besoin de financement : F ou R 001 (excédent de financement)	0 €
Délibération de l'affectation du résultat	
Affectation au IR 1068 (Couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	0 €
Affectation complémentaire « en réserves » IR 1068	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) = C - F	+ 1 938,06 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

AR 2016 BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 87 237,88 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 261 178,58 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 348 416,46 €
<u>Résultat de l'exercice de la section d'investissement</u>	- 151 855,11 €
<u>Résultats antérieurs reportés de la section d'investissement</u>	-32 409,13 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> (précédé de + ou -)	-184 264,24 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -)	-16 123,00 €
Déficit (-) ou excédent (+) Investissement Besoin de financement : F ou R 001 (excédent de financement)	- 200 387,24 € 0 €
<u>Délibération de l'affectation du résultat</u>	
Affectation au IR 1068 (Couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	+ 200 387,24 €
Affectation complémentaire « en réserves » IR 1068 Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) = C - F	+ 148 029,22 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

AR 2016 BUDGET ANNEXE STATION SERVICE DE BELLEGARDE

<p style="text-align: right;"><u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</p>	- 2 203,46 €
<p style="text-align: right;"><u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</p>	+2 218,14 €
<p style="text-align: right;">C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</p>	+ 14,68 €
<p style="text-align: right;"><u>Résultat de l'exercice de la section d'investissement</u></p>	- 15 487,12 €
<p style="text-align: right;"><u>Résultats antérieurs reportés de la section d'investissement</u></p>	+ 38 468,88 €
<p style="text-align: right;"><u>D Solde d'exécution d'investissement</u> (précédé de + ou -)</p>	+ 22 981,76 €
<p style="text-align: right;"><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (précédé de + ou -)</u></p>	0 €
<p style="text-align: right;">Déficit (-) ou excédent (+) Investissement</p>	+ 22 981,76 €
<p style="text-align: right;">Besoin de financement : F ou R 001 (excédent de financement)</p>	0 €
<u>Délibération de l'affectation du résultat</u>	
<p style="text-align: right;">Affectation au IR 1068 (Couverture du besoin de financement de la section d'investissement)</p>	0 €
<p style="text-align: right;">Affectation complémentaire « en réserves » IR 1068</p>	
<p style="text-align: right;">Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) = C - F</p>	14,68 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CCAB

Monsieur Patrice MORANCAIS, Vice-Président, indique que lors de l'établissement du budget annexe Assainissement :

- L'inscription du remboursement du capital des emprunts n'a pas été effectuée,
- L'emprunt réalisé en décembre 2016 comportait deux versements, fin décembre 2016 et mars 2017, qui ont généré des intérêts intercalaires non inscrits au budget primitif.

Afin de régulariser ces écritures, il propose les décisions modificatives suivantes :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures non stockables (eau, énergie)	6061	2 000,00 €		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	2 000,00 €
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		2 000,00 €		2 000,00 €
PG : OPERATIONS FINANCIERES				55 000,00 €
Emprunts en euros			1641	55 000,00 €
PG : REHAB STATION EPURATION AUZANCES		55 000,00 €		
Immo. Corpor. En cours - Instal matériel, outil	2315	55 000,00 €		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		55 000,00 €		55 000,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les décisions modificatives du budget annexe assainissement CCAB 2017.

FORMALISATION DE LA POLITIQUE D'ABATTEMENT EN MATIERE DE TAXE D'HABITATION

Monsieur Patrice MORANCAIS rappelle que les trois anciennes Communautés de Communes avaient délibéré pour un abattement de 10% de la valeur locative moyenne des logements pour charges de familles de 1 à 2 personnes et de 15% à partir de la 3^{ème} personne.

L'ancienne Communauté de Communes de Chénérailles avait délibéré en date du 30/09/2010, l'ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde le 24/09/2010 et l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois le 09/11/2016.

Dans ce cadre, il y a lieu de formaliser ces abattements au titre de la nouvelle Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les abattements de 10% et 15 % sont appliqués sur le nouveau territoire depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette délibération contribue simplement à centraliser les décisions des 3 ex communautés de communes au nom de la nouvelle entité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer son propre régime d'abattement en taxe d'habitation selon le minimum de droit commun et ainsi fixer le taux d'abattement sur les bases de taxe d'habitation pour charge de famille à 10% pour les deux premières personnes à charge et à 15% à partir de la troisième personne à charge.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

DECISION PORTANT REPARTITION DU FPIC

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 48	Votants : 57	POUR : 55
Pouvoir : 9	Abstention : 1	CONTRE : 1
Absents excusés : 4	Exprimés : 56	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD, TOURNAUD à MATHIEU.

Excusés : MM. JOULOT, RAILLARD, PLAS, D'HULSTER.

Monsieur Patrice MORANCAIS précise que la dotation FPIC de l'ensemble intercommunal en 2016 était de 498 480 €. Elle est portée à 501 656 € au titre de cette année 2017.

En 2016 les anciennes Communautés de Communes de Chénérailles et du Haut Pays Marchois avaient opté pour la répartition de droit commun.

L'ancienne Communauté de Communauté Auzances Bellegarde avait, quant à elle, à titre tout à fait exceptionnel, optée pour une répartition dérogatoire libre. La répartition votée a permis de reverser aux communes un montant beaucoup plus important que dans le cadre de la répartition de droit commun à savoir le doublement du montant du FPIC 2016 sur la base des montants de droit commun de 2015.

Monsieur Patrice MORANCAIS précise que, selon les informations communiquées par la Préfecture, autant à la Communauté de Communes qu'à chacune des communes membres, pour cette année 2017(par rapport à l'année 2016) :

- les communes de l'ancien territoire du Haut Pays Marchois constatent une baisse de - 8.82%,
- les communes de l'ancien territoire d'Auzances Bellegarde constatent une hausse de + 19.11 %
- les communes de l'ancien territoire de Chénérailles constatent une baisse de l'ordre de - 24.37% (moyenne de l'ensemble des communes). Plus précisément les baissent varient de -18% à -27% selon les communes.

Bien que globalement, la situation du nouvel ensemble intercommunal ne soit pas impactée en terme de volume budgétaire en 2017 par rapport à la consolidation des FPIC des 3 EPCI préexistants, les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Chénérailles sont plus impactées dans le cadre de la répartition individuelle car 4 des 5 indicateurs servant au calcul du FPIC sont plus défavorables.

2 indicateurs seulement le sont pour les anciens territoires d'Auzances Bellegarde et du Haut Pays Marchois.

Les indicateurs sont présentés ci-dessous :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Compas	4 048 €	4 987 €	4 048 €		
Dontreix	5 996 €	6 861 €	5 996 €		
Fontanières	4 743 €	5 676 €	4 743 €		
Lioux-les-Monges	764 €	911 €	764 €		
Lupersat	4 724 €	5 572 €	4 724 €		
Mainsat	9 729 €	11 427 €	9 729 €		
Les Mars	2 934 €	3 592 €	2 934 €		
Mautes	3 436 €	4 006 €	3 436 €		
Reterre	4 607 €	5 414 €	4 607 €		
Rougnat	8 584 €	10 736 €	8 584 €		
Saint-Domet	2 591 €	3 840 €	2 591 €		
Saint-Silvain-Bellegarde	3 101 €	3 654 €	3 101 €		
Sannat	6 706 €	7 632 €	6 706 €		
Sermur	1 630 €	2 003 €	1 630 €		
La Serre-Bussière-Vieille	1 982 €	2 340 €	1 982 €	112 239 €	133 693 €
Le Chauchet	2 918 €	2 388 €	2 918 €		
Chénérailles	14 192 €	10 765 €	14 192 €		
Issoudun-Létrieux	9 266 €	7 043 €	9 266 €		
Lavaveix-les-Mines	15 803 €	11 644 €	15 803 €		
Peyrat-la-Nonière	9 410 €	6 844 €	9 410 €		
Puy-Malsignat	4 425 €	3 418 €	4 425 €		
Saint-Chabrais	10 268 €	7 454 €	10 268 €		
Saint-Dizier-la-Tour	5 547 €	4 401 €	5 547 €		
Saint-Médard-la-Rochette	15 210 €	11 997 €	15 210 €		
Saint-Pardoux-les-Cardes	8 300 €	6 154 €	8 300 €	95 339 €	72 108 €
Basville	3 016 €	2 540 €	3 016 €		
Crocq	4 785 €	4 566 €	4 785 €		
Flayat	8 865 €	7 832 €	8 865 €		
La Mazière-aux-Bons-Hommes	1 354 €	1 238 €	1 354 €		
Mérinchal	11 313 €	10 928 €	11 313 €		
Pontcharraud	1 707 €	1 662 €	1 707 €		
Saint-Agnant-près-Crocq	5 589 €	5 089 €	5 589 €		
Saint-Bard	2 224 €	2 082 €	2 224 €		
Saint-Georges-Nigremont	3 106 €	2 386 €	3 106 €		
Saint-Maurice-près-Crocq	2 401 €	2 231 €	2 401 €		
Saint-Oradoux-près-Crocq	2 177 €	2 069 €	2 177 €		

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le vote n'étant pas à l'unanimité, l'approbation unanime de tous les Conseils Municipaux, dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision par la Communauté de Communes aux communes membres, est requis pour l'application de la répartition libre proposée.

En l'absence de délibération des communes dans ce délai, la répartition libre sera réputée avoir été approuvée.

TARIFS DES CANTINES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – ANCIEN TERRITOIRE AUZANCES BELLEGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 48	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD, TOURNAUD à MATHIEU.

Excusés : MM. JOULOT, RAILLARD, PLAS, D'HULSTER,

Monsieur le Président rappelle la tarification appliquée pour l'année scolaire 2016-2017 à savoir :

1 ^{er} Enfant	2.80 €
2 ^{ème} Enfant	2.40 €
3 ^{ème} Enfant	2.05 €
Enfant Occasionnel	3.30 €
Personnel	4.00 €
Personnes intervenantes dans le cadre périscolaire	4.00 €
Enseignant	5.25 €

Il précise les modalités d'application suivantes :

- Pour les enfants scolarisés en classe de maternelle : la facturation se fait au repas pris.
- Pour les enfants scolarisés en primaire : constat de 2 absences consécutives pour que les repas soient décomptés sur la facturation.
- L'application des tarifs 1er, 2ème et 3ème enfant concerne les enfants qui mangent à la cantine tous les jours d'école de la semaine. Dans le cas contraire, le tarif « enfant occasionnel » est appliqué.
- Pour l'ensemble des intervenants extérieurs présents dans les écoles pour apprendre ou travailler auprès des enfants, à savoir, entre autres, les stagiaires des collèges, des lycées, les stagiaires

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

DETERMINATION DES MODALITES DE PARTICIPATION OCTROYEES AUX ECOLES POUR LES SEJOURS EN CLASSE DE DECOUVERTE, LES SORTIES PEDAGOGIQUES ET LES CADEAUX DE NOEL AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 - ANCIEN TERRITOIRE AUZANCES BELLEGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 47	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoir : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 6	Exprimés : 55	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD,

Excusés : MM. JOULOT, RAILLARD, PLAS, D'HULSTER, MATHIEU, TOURNAUD.

Monsieur le Président explique que l'ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde, dans le cadre de l'exercice de la compétence « scolaire », participe annuellement aux séjours en classe de découverte, aux sorties pédagogiques et aux cadeaux de Noël selon les modalités suivantes :

- Séjour en classe découverte : montant maximal de 100 € par enfant,
- Sortie pédagogique : montant maximal de 35 € par enfant,
- Participation pour l'achat de cadeaux de Noël : montant maximal de 11 € par enfant.

Une seule participation annuelle est octroyée par élève, soit en classe découverte, soit en sortie pédagogique et que le montant du financement ne peut dépasser 90% du coût total du déplacement.

Pour l'achat de cadeaux de Noël, soit la Communauté de Communes procède au règlement direct du fournisseur, soit verse une subvention à la coopérative scolaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les modalités de participation citées ci-dessus au titre de l'année scolaire 2017-2018 pour l'ancien territoire Auzances Bellegarde.

PARTICIPATION « ECOLES » POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES DES COMMUNES HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Monsieur le Président explique que l'ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde, dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire, appelle une participation « Ecoles » aux communes n'ayant pas d'écoles sur leur territoire et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le coût moyen de scolarisation d'un élève au titre de l'année 2016 est de 997 €.

Ce coût annuel moyen a été calculé conformément aux textes réglementaires en vigueur à savoir :

La prise en compte d'un total des dépenses nettes toutes écoles confondues hors dépenses périscolaires (cantine, garderie, temps d'accueil périscolaire et subventions voyages scolaires) pour

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Les Conseils d'École de la Communauté de Communes ont voté à l'unanimité le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017. Il précise qu'il reste uniquement l'avis du Conseil d'école de Mainsat qui se réunira le jeudi 29 juin.

Monsieur le Président précise que les temps d'accueil périscolaire représentent 5 000 heures de travail sur l'ensemble des écoles de l'ancien territoire Auzances Bellegarde.

En effet, la Communauté de Communes d'Auzances Bellegarde avait fait le choix d'augmenter le temps de travail de ses agents pour animer les temps d'accueil périscolaire et ce dans une volonté de conforter les contrats de travail des agents déjà en place.

Le retour à la semaine de 4 jours va obligatoirement engendrer une baisse du temps de travail pour les agents qui, en fonction de leurs statuts, n'auront pas les mêmes modalités de diminution.

Le constat est fait que la Communauté de Communes ne pourra pas revenir à une situation identique avant la mise en place de la semaine à 4,5 jours car la baisse du temps de travail doit respecter certaines proportions.

Par ailleurs, la collectivité bénéficiait du fond de soutien au développement des activités périscolaires à savoir un montant par élève de 50 € ou 90 € si la commune était éligible à la dotation de solidarité rurale « cible ».

Pour information, le coût annuel de fonctionnement des temps d'accueil périscolaire est d'environ 250 € par élève.

Monsieur Patrice MORANCAIS indique qu'il n'y a pas d'assurance du maintien du fond de soutien si l'on maintient les temps d'accueil périscolaire.

Concernant la prise en charge éventuelle des enfants le mercredi, Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes n'est pas compétente pour la mise en place d'un accueil des enfants étant donné que cette journée ne serait plus considérée comme une journée « scolaire ». Dans ce cadre, si un accueil devait se mettre en place, il pourrait l'être mais à l'initiative et à la charge de la commune.

Monsieur le Président explique avoir assisté à une majorité de conseils d'école et indique que le retour à la semaine à 4 jours semble faire l'unanimité.

La réorganisation complète du fonctionnement des huit écoles, s'il y a un retour à la semaine à 4 jours, va être complexe au vu du délai contraint. Il aurait souhaité que la Communauté de Communes puisse avoir un temps supplémentaire dans la mise en œuvre de ce retour à 4 jours mais respecte la demande des parents d'élèves et des enseignants.

Monsieur le Président s'engage à rencontrer l'ensemble des agents en présence des membres de la Commission « école » pour expliquer le choix de la Communauté de Communes si le retour à la semaine des 4 jours est voté.

Monsieur le Président demande si le Conseil Communautaire souhaite un vote à bulletin secret.
Proposition rejetée : vote à main levée

Le Conseil Communautaire par 28 voix pour 1 voix contre et 26 abstentions décide d'appliquer le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017.

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LE REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé le recrutement d'un Directeur Technique et dans ce cadre a procédé à la création d'un poste d'ingénieur.

Le grade d'ingénieur n'étant pas répertorié dans les délibérations des régimes indemnitaires des anciennes Communautés de Communes, il y a lieu de prendre une délibération complémentaire autorisant le versement d'un régime indemnitaire pour ce grade.

Cette délibération est dérogatoire étant donné que les textes d'application du RIFSEEP pour la filière technique ne sont pas encore parus.

Pour information, la commission ressources humaines s'est réunie le vendredi 23 juin 2017 et a sélectionné les candidats à auditionner pour ce poste de Directeur Technique dans le courant du mois de juillet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'actualiser le régime indemnitaire en vigueur.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Comité Technique du Centre de Gestion se tiendra le 4 juillet.

La Communauté de Communes a été autorisée à présenter les dossiers qu'elle avait en attente à savoir :

- Participation de la Communauté de Communes à la garantie « maintien de salaire » prise par les agents
- Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP hors filière technique
- Rapport sur la situation des agents et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- Schéma organisationnel de la Communauté de Communes
- Indemnité de mobilité

Ces dossiers ont été également présentés à la Commission Ressources Humaines réunie le vendredi 23 juin et seront présentés pour délibération au prochain Conseil Communautaire après avis du Comité Technique.

REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SICTOM DE CHENERAILLES

Monsieur le Président explique que la liste des délégués élus par la Communauté de Communes pour siéger au SICTOM de Chénérailles n'est pas conforme aux statuts du Syndicat, à savoir :

- la commune de Saint Médard La Rochette doit être représentée par 2 délégués titulaires alors qu'actuellement il n'y a qu'un délégué titulaire,
- la commune de Chénérailles est représentée par 3 délégués titulaires au lieu de 2,
- la commune de Lavaveix Les Mines est représentée par un délégué titulaire au lieu de 2.

Considérant ces éléments, il convient de revoir la désignation des délégués afin d'être en conformité avec les statuts.

La désignation des délégués titulaires et suppléants ne concernent que les communes de l'ex communauté de communes de Chénérailles. De ce fait, Monsieur RIBIERE, Président du SIVOM et Messieurs SAINT-ANDRE, ROBIN et ROULLAND, sont désignés comme membres associés.

La nouvelle représentation de la Communauté de Communes au SICTOM est la suivante :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Les thématiques concernées sont les suivantes :

- Diminution de la consommation énergétique,
- Déplacements, mobilité,
- Production d'énergie renouvelable locale,
- Acquisition des outils et compétences nécessaires sur la thématique,
- Mise en place d'une démocratie énergétique locale.

Il est proposé de candidater à cet appel à projets, de manière concertée avec la Communauté de Communes du Pays de Boussac, du Carrefour des Quatre Provinces et d'Evau-Chambon.

Cet appel à projet permettra d'obtenir deux postes d'animation sur 3 années pour mener à bien l'ensemble des projets constituant cette démarche.

Le budget engagé serait le suivant :

Mise en place de deux postes d'agents de développement TEPOS mutualisés sur deux EPCI - période 2018-2020		
Appel à projet TEPOS Nouvelle-Aquitaine	180 000 €	80%
Autofinancement (deux EPCI)	45 000 €	20%
Coût total	225 000 €	100%

Les règles de cet appel à candidature sont les suivantes :

- 12 territoires retenus, dont 2 de plus de 100 000 habitants
- Syndicats mixtes, EPCI (candidature seule ou mutualisée) et communes sont éligibles
- A candidature égale, une prime est accordée aux territoires de moins de 50 000 habitants
- A candidature égale, tout territoire ayant déjà travaillé sur la thématique (mission énergie existante, portage politique structuré...) est favorisé

Le calendrier est le suivant :

- 10 Mai : signature d'un courrier d'intention de candidature conjoint entre les deux Présidents des EPCI (Nicolas SIMONNET et Pierre DESARMENIEN)
- 3 Juillet : suite au travail mené dans les groupes TEPOS des deux EPCI, remise d'une version intermédiaire du dossier de candidature, comprenant les délibérations des deux EPCI
- 8 Septembre : remise de la candidature finale

La sélection sera opérée de façon à ce que les postes d'animations puissent être pourvus en janvier 2018.

La stratégie énergie climat de territoire est une stratégie qui vise à la fois à diminuer la facture énergétique globale (particuliers, collectivités, entreprises...) et ouvrir de nouveaux secteurs d'activités. Elle vise des retombées directes et indirectes sur l'emploi et l'investissement.

La réponse à l'appel à projet TEPOS est un excellent moyen de se démarquer dans un contexte de mise en concurrence des territoires. Elle permet également d'anticiper les objectifs réglementaires, et de capitaliser sur le travail actuellement mené à l'échelle Pays.

Monsieur Jean-Jacques BIGOURET explique également que la clé de la réponse est le programme d'action TEPOS, construit à partir des tendances, des souhaits et des besoins de chaque EPCI.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De répondre à l'appel à projet TEPOS Nouvelle Aquitaine, de façon mutualisée avec la Communauté de communes du Pays de Boussac, du Carrefour des Quatre Provinces et d'Evau-Chambon et ainsi pouvoir prétendre à devenir un territoire reconnu « TEPOS ».**
- **D'octroyer à la démarche d'animation du programme TEPOS un budget d'animation de 22500 € pour les trois années.**

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

- Report de la date de départ au 31 décembre 2017
- Aménagement du loyer pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 à savoir 3 405 € HT/mois correspondant à 50% du loyer actuel de 6 810 € HT.
- Echelonnement de l'indemnité de rupture : paiement mensuel jusqu'en mai 2024, sous la réserve de la mise en place d'une sureté réelle établie par la Société SIA afin de permettre à la Communauté de Communes d'avoir une garantie certaine de paiement sur la durée de l'échelonnement.

Il nous fait part également de sa volonté de trouver un compromis acceptable pour tous et d'être constructif. Il souhaite que la procédure de départ puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour les 2 parties, sans mettre en péril l'entreprise mais tout en défendant les intérêts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président indique qu'une rencontre avec le Cabinet d'avocat TEILLOT et Associés a eu lieu le vendredi 23 Juin pour discuter des modalités éventuelles à mettre en œuvre pour que ce dossier se déroule dans les meilleures conditions possibles. Dans ce cadre, il est proposé de :

- Prendre acte du report de date de rupture du crédit-bail au 31 décembre 2017,
- Prendre acte des modalités de recouvrement de l'indemnité de rupture,
- Accorder l'aménagement du loyer (3 405 € HT/mois) pour une période plus courte à savoir jusqu'au 31 octobre 2017 mais de manière suspensive c'est-à-dire qu'en fonction de l'évolution et de l'analyse du dossier, l'intégralité du loyer dû pour cette période pourra être recouvrée conformément aux engagements du crédit-bail,
- Solliciter l'assistance d'un avocat sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'application des propositions du Président citées ci-dessus

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT PRIEST

Monsieur le Président rappelle la demande de la Commune de Saint Priest d'adhésion à notre Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de Communes Pays de Boussac, Carrefour des Quatre Provinces, Evaux Chambon a délibéré le 26 avril dernier favorablement à la demande de retrait de Saint-Priest, en indiquant que ce retrait n'avait pas d'incidences financières et patrimoniales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la commune de Saint Priest à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur René ROULLAND présente le dossier GEMAPI à l'Assemblée. Il précise que la compétence GEMAPI est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

La présentation sera envoyée au Conseillers Communautaires.

Par conséquent il y a lieu de recruter un chargé de mission « eau et milieux aquatiques ».

Ce poste est financé à 80% par l'Agence de l'Eau dans le cadre du financement de la Mission « Cher amont » pour une durée de trois ans.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

PRESENTATION DU CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Présentation de Monsieur Vincent SELLIER, nouvellement recruté à la Communauté de Communes en tant que chargé de mission en charge du développement économique sur le territoire de la nouvelle intercommunalité.

AUTRES INFORMATIONS

Monsieur le Président indique à l'Assemblée les prochaines réunions suivantes :

- Réunion de la CIID le mercredi 19 juillet 2017 à 14 heures
- Réunion de la CLECT le mercredi 13 septembre 2017 à 18h30
- Prochain Conseil Communautaire le mercredi 20 septembre 2017 à 18h30

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à 22 heures.

Vu, le secrétaire de séance
Christian ALLEYRAT



Vu, le Président
Pierre DESARMENTIEN

